## L'Association Internationale de Droit Africain

LE 31 juillet 1959 est née à Bruxelles l' 'Association Internationale de Droit Africain' (AIDA) ou 'International African Law Association' (IALA) par la fusion du 'Comité interafricain de droit coutumier' et de l' 'African Law Association'. Son siège est à Paris et son premier bureau a été constitué comme suit: président, le professeur P. J. Idenburg (Afrika Studie-centrum de Leyde), vice-présidents, MM. Deschamps (Orstom, Paris), Anderson (School of Oriental and African Studies, Londres), A. Sohier (Belgique), secrétaires généraux MM. Allott (School of Oriental and African Studies, Londres) et Poirier (Faculté de Lyon et École supérieure de la France d'Outremer).

L'association a pour but d'étudier les systèmes juridiques de l'Afrique sous l'aspect de la coutume et des relations entre droits autochtones et non autochtones. Elle se propose tout spécialement d'aider les nouveaux gouvernements africains à résoudre leurs problèmes juridiques grâce à une assistance internationale. Plusieurs activités sont déjà en cours.

Le 4 décembre s'est tenue à la Fondation Universitaire de Bruxelles une réunion de fondation de la section belge sous la présidence de MM. Idenburg et Sohier. Les buts de la section ont été définis: c'est la création au Congo Belge et au Ruanda-Urundi de sections locales composées d'experts en matière coutumière: des Européens, magistrats, sociologues, ethnologues, fonctionnaires, et des Africains, juges des tribunaux indigènes, notables coutumiers, universitaires. Ces sections, qui pourraient être provinciales, définiraient d'abord leur programme d'après les circonstances locales et les matériaux déjà existants. Ici on préparerait la codification des coutumes, ailleurs leur rédaction, ailleurs on les recueillerait. On examinerait la possibilité de créer un droit original en harmonisant les législations actuelles avec les principes du droit coutumier. On essaierait d'instituer une franche collaboration entre autochtones et experts, avec l'appui de la commission internationale. Fortement décentralisée, chaque section aura ainsi son programme propre, mais dans un esprit à la fois scientifique et pratique: il s'agit d'élaborer des textes en vue de leur application. Chaque section aura à rechercher ses moyens d'action et ses voies et moyens.

Le bureau de la section belge a provisoirement été composé de Mr. A. Sohier, président, Mr. J. Vanderlinden, secrétaire, et de Mme Dorsinfang-Smets (professeur à l'Université Libre de Bruxelles), MM. de Waersegger (conseiller à la Cour de Cassation), Gilissen (professeur à l'Université Libre de Bruxelles), Guillaume (professeur à l'Université Libre de Bruxelles), Grévisse, Malengreau (professeur à l'Université Catholique de Louvain), Mineur (professeur à l'Institut Universitaire des Territoires d'Outremer), Raë (président honoraire à la Cour d'Appel), Soyer (Secrétaire Général de l'Institut National pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale), Van Hove (Inspecteur Royal au Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi). Monsieur l'avocat général Dermaut a bien voulu promettre le concours du Bulletin des Juridictions indigènes, et Monsieur Sohier celle du J.T.O.

Peuvent être membres de l'Association les juristes et toutes personnes professionnellement intéressées à l'étude du droit africain. Leur collaboration sera la bienvenue. La section belge et les sections locales pourront aussi compter des membres associés et protecteurs. La correspondance pour la section belge peut être adressée au secrétaire, 53 avenue Armand Huysmans, Bruxelles 5.

[Communicated by Mr. J. Vanderlinden]

## The Massachusetts Institute of Technology African Research Project

THE African Economic and Political Development Project at the Centre for International Studies, Massachusetts Institute of Technology, is engaged in a series of related studies of economic growth in varying political contexts in Africa South of the Sahara. Two economists, Messrs. Robert West and Archibald Callaway, and two political scientists, Messrs.